

RECUEIL DE GESTION		RÈGLEMENT	
<b>Centre de services scolaire des Draveurs</b> 		<b>SECTEUR</b> Secrétariat général et des communications	
<b>SUJET</b>		<b>TARIFICATION POUR LA DÉLIVRANCE DES DIVERS DOCUMENTS OU SERVICES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS</b>	
<b>IDENTIFICATION</b>		<b>CODE : 50-18-02</b>	<b>PAGE : 1 de 3</b>
<b>RÉSOLUTION NO :</b>	<b>AMENDEMENT NO :</b>	<b>DATE</b>	<b>SIGNATURE</b>
C214-1306 C185-1406 C123-1605		2019-06-20	Original signé par la présidence

## 01) RÉFÉRENCES

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Assise juridique - article 258 de la L.I.P.

OBJETS DE LA TARIFICATION	
Description	Coût total * (incluant les taxes)
Affirmation solennelle	5,56 \$ <i>Loi sur les tribunaux judiciaires</i>
Certificat de taxe et état de compte aux institutions financières	Par Internet : 11,13 \$ Papier : 16,66 \$
Chèque retourné par l'institution financière	22,22 \$
Copie certifiée ( <i>extrait de résolution</i> )	5,56 \$
Frais complémentaires chargés aux élèves de la Formation professionnelle	54,02 \$
Frais complémentaires chargés aux élèves de la Formation générale des adultes excluant l'intégration sociale et l'intégration socioprofessionnelle	54,02 \$
Frais complémentaires chargés aux élèves pour la francisation de la Formation générale des adultes	54,02 \$
Frais complémentaires chargés aux élèves pour l'intégration sociale de la Formation générale des adultes	37,82 \$
Frais complémentaires chargés aux élèves pour l'intégration socioprofessionnelle de la Formation générale des adultes	21,60 \$

<b>OBJETS DE LA TARIFICATION</b>	
<b>Description</b>	<b>Coût total * (incluant les taxes)</b>
Frais de manutention pour document posté (en sus des frais du document sauf pour les documents relatifs à la taxation).	Frais réels
Page photocopiee pour demande externe	Le montant par page photocopiee est identique au montant d'une page photocopiee dans le cadre d'une demande d'accès aux documents publics.
Page photocopiee dans le cadre d'une demande d'accès aux documents publics	Nombre de pages multiplié par les frais indiqués au Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels. (0,38 x nombres de pages)
État de compte aux institutions financières	11,13 \$
Copie de facture de taxe déjà émise ou copie supplémentaire de reçu de taxe	5,56 \$
Frais de recherche	27,76 \$ /h
Relevé de notes (copie supplémentaire certifiée émise par les établissements ou par les services de la commission scolaire)	5,56 \$
Tarification des cours d'été	Déterminée par le conseil des commissaires.
Révision d'une note d'examen	Même tarif que le Ministère de l'Éducation, et de l'Enseignement supérieur
Relevé d'emploi (copie supplémentaire)	5,56 \$
Attestation officielle d'emploi et d'expérience	5,56 \$
Relevés fiscaux (copie supplémentaire)	5,56 \$
Test de développement général (TDG)	55,47 \$
Test d'équivalence de niveau de scolarité (TENS)	55,47 \$
Confirmation de fréquentation scolaire	5,56 \$
Passation d'un examen (examen seulement)	55,47 \$

---

<b>OBJETS DE LA TARIFICATION</b>	
<b>Description</b>	<b>Coût total * (incluant les taxes)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Les frais sont payables d'avance le cas échéant.</li><li>◆ Un reçu est émis le cas échéant.</li><li>◆ Les revenus tirés des frais sont versés à l'unité administrative concernée.</li><li>◆ Le présent règlement est affiché au comptoir de la taxe.</li><li>◆ À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, les frais prévus au présent règlement sont majorés en fonction de l'indice des prix à la consommation. Par conséquent, tous les frais sont ajustés à la hausse d'un montant égal au produit de l'indice régional des prix à la consommation pour Ottawa-Gatineau (IPC), tel que déterminé par Statistique Canada, au 30 juin de l'année civile précédente. Pour les années subséquentes, l'I.P.C. s'ajoute aux frais indexés de l'année précédente.</li></ul>	